



Labels et marques de territoires

marqueurs de spécificité et supports de réseaux

Pierre-Antoine LANDEL
UMR PACTE-CERMOSEM

Jeudi 12 novembre 2015 – Marrakech



Programme Transmed
Edition 2012

Projet MED-INN-
LOCAL



Introduction : le contexte de la multiplication des labels

(d'après E.EVENO)

- Pendant longtemps : Labels de « distinction » au titre du mérite, du dynamisme, de l'innovation : récompense en provenance de l'autorité de tutelle.
- Etablissement d'une « exception territoriale » fondée sur le principe de la discrimination positive au profit de tel ou tel territoire : Parc Naturel Régional (1967), zones franches urbaines (1996)
- Décentralisation : Poursuite de cette « labellisation officielle » malgré la perte de la tutelle administrative de l'Etat sur les collectivités territoriales, dans un contexte de concurrence entre les collectivités territoriales, et de l'apparition du marketing territorial. C'est dans ce contexte de décentralisation culturelle qu'émerge le label Ville d'Art et d'histoire en 1985.
- Multiplication des labels à des échelles multiples, y compris au niveau patrimonial, risque de banalisation dans le cadre d'une uniformisation par les normes.

37 Labels de protection du patrimoine

Désignations	Parc Naturel régional , ville ou pays d'Art et d'histoire, grand site, site classé, site inscrit, patrimoine européen, villes sanctuaires, patrimoine mondial, patrimoines européens, villages de caractères, plus beaux villages pôle d'excellence rurale, réserves naturelles, trame verte et bleue etcv.
Emetteurs	Etat, et particulièrement le Ministère et de la communication, Collectivités territoriales. Deux organismes supranationaux interviennent : l'UNESCO et le comité du patrimoine de l'Europe, Organismes privés (associations)
Espaces mobilisés	Lieux, sites, secteurs, aires, communes, intercommunalités, pays
Dates de labellisation	Première labellisation en 1913, nette accélération depuis les années 1980, avec quasiment l'émergence annuelle d'une nouvelle appellation.
Objets labellisés	Patrimoines et sites patrimoniaux, mais aussi qualité de l'animation et du projet (Pôle d'Excellence Rurale)
Modes d'intervention	Protection juridique, insertion dans les documents de planification, subventions, exonérations fiscales, guides et catalogue

Labels et marques

Une première proposition de distinction

Labels
(Ricard et Rieutord, 2014).

La labellisation s'inscrit dans la gestion collective d'un patrimoine commun. Elle induit un droit de propriété à usage collectif qui garantit une qualité spécifique associée à un espace géographique. Ce droit peut être exercé par n'importe quel acteur respectant le cahier des charges, le produit qui en résulte est territorialisé.

Marques
CPI, art L.711-1

« signe susceptible de représentation graphique servant à distinguer les produits ou services d'une personne physique et morale ». Il s'agit là d'un instrument de mise en concurrence à usage privatif.

Une seconde proposition de distinction

Chazaud, P. (), Le territoire et la marque face aux enjeux de la destination touristique, cahiers espaces n° 59, pages 88 à 98

Marque, label et appellation d'origine contrôlée

Marque	Appellation d'origine contrôlée	Labels
Promesse de qualité ou réputation d'excellence offerte par un produit	Délimitation d'un territoire de production	Correspondance avec un savoir-faire
Proposition d'un produit spécifique à un prix attractif, avec une commercialisation efficiente	Protection de produits de qualité	Simple instrument de promotion. Pas d'engagement sur le <i>marketing mix</i>
Distributeur de ses valeurs. Imposition de son propre standard	Imaginaire de rusticité et de typicité lié à un terroir	Élément de transparence. Halo d'excellence
Non-gage juridique	Indicateur juridique de qualité	Intégration dans un réseau de critères objectifs

Source : Pierre CHAZAUD, Stage tourisme urbain, CNFPT Toulouse, juin 1997.

Le Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire

Questionnement :

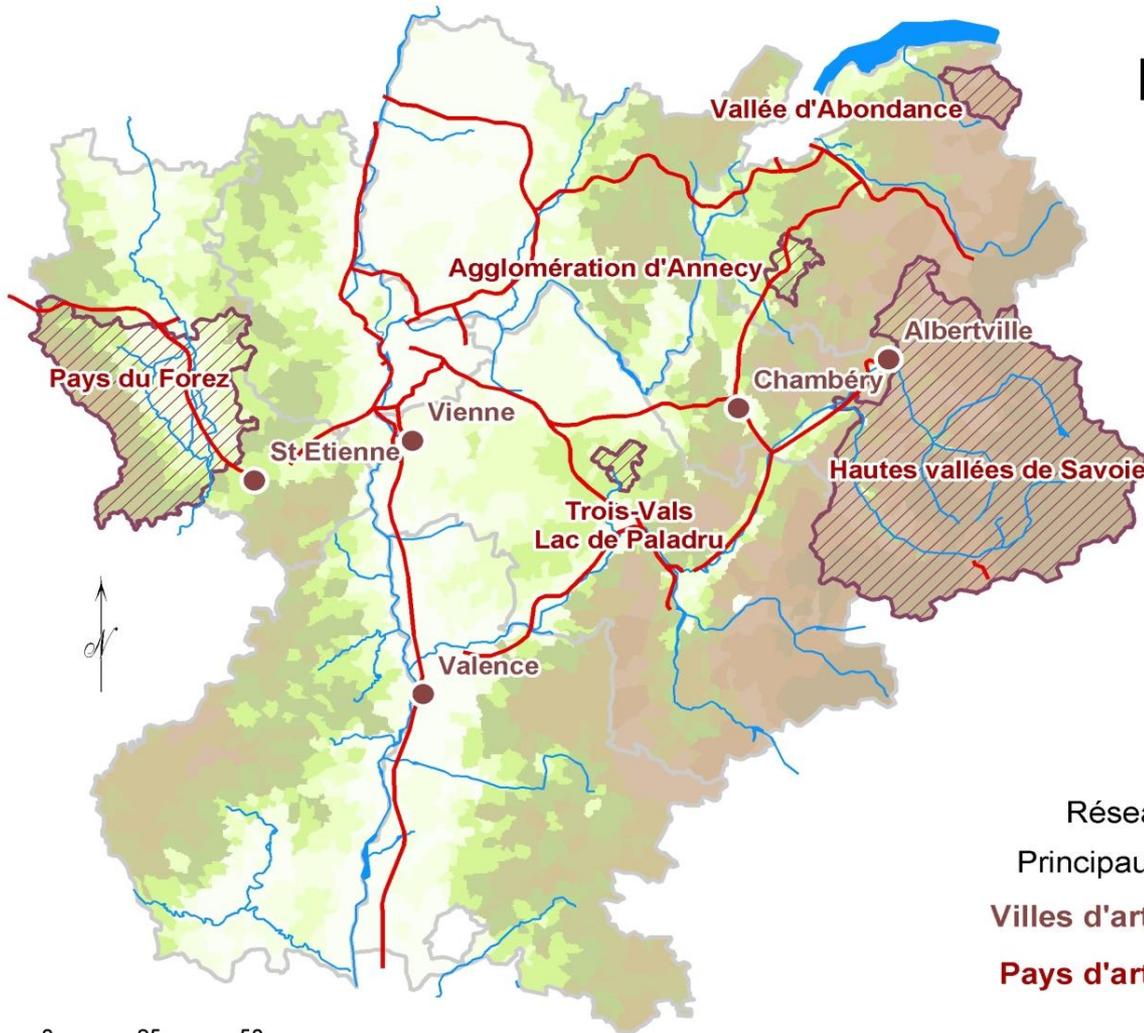
Le label en réseau, entre dynamique de décentralisation, dynamique de patrimoine et dynamique des territoires

Deux hypothèses :

Le label comme lieu d'affirmation des normes de l'Etat, mais aussi de recomposition des politiques patrimoniales et comme lieu d'adaptation et de coordination des normes, et donc de différenciation des territoires

Le label comme opérateur de la construction de la ressource territoriale

Les villes et pays d'art et d'histoire en Rhône-Alpes



- Réseau autoroutier ———
- Principaux cours d'eau ———
- Villes d'art et d'histoire ●
- Pays d'art et d'histoire ▨

0 25 50
Kilomètres

VPah en Rhône-Alpes : un label et un réseau

- Le label comme plan d'action : une politique patrimoniale inscrite dans un contexte de décentralisation, des objectifs définis par une convention, dont la complexité croît avec le temps
- Le label, élément spécifique des politiques patrimoniales (animation du patrimoine)
- Une grande diversité des supports institutionnels (Pays, intercommunalités) et de moyens
- Le réseau, un dispositif socio politique et spatial, organisé et localisé à des fins de circulation d'informations, mais aussi d'objectifs politiques et d'attentes des professionnels

Différentes fonctions du label :

Le label, outil de développement (*Vienne*)

Le label, outil de dialogue interterritorial (*Hautes Vallées de Savoie*)

Le label, accompagnateur des mutations identitaires (*Valence, Saint Etienne*)

Le label partenaire des politiques urbaines (*Chambéry*)

Le label, outil de légitimation des recompositions territoriales (*Annecy, Forez*)

Le label, outil de sensibilisation des élus et des habitants à un projet de territoire (*Paladru*)

Différentes opérations réalisées par le label, au regard de la construction de la ressource patrimoniale

- la révélation de ressources dotées de qualités spécifiques aux territoires, justifiant leur protection, et donc leur insertion dans des processus de durabilité ;
- l'articulation de ces ressources avec d'autres, permettant de constituer des ensembles porteurs de signes au sein desquels chaque objet va être doté d'une qualité complémentaire du fait de son association avec d'autres objets ;
- l'intégration de ces ressources dans la construction d'une prospective territoriale, au travers des valeurs qui leur sont associées.

Trois pistes de réflexion

- Le label et les contraintes normatives : usages sociaux et politiques des normes, évolution des normes : de l'unicité des normes de l'Etat, à leur superposition avec celles des collectivités territoriales : vers une coordination par les réseaux ?
- Les dynamiques patrimoniales territoriales : la coordination entre les ressources patrimoniales et les autres ressources des territoires, le musée opérateur potentiel de la construction de ces ressources ?
- La distinction entre rural et urbain dans les logiques en œuvre ?

Bibliographie

- LANDEL (P.A.), SAEZ (G.), PERIGOIS (S.), 2014, De la coordination des normes à la construction des ressources territoriales. Le cas des "Villes et Pays d'Art et d'Histoire" en Rhône-Alpes, in Labellisation et mise en marques du territoire, Clermont Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, CERAMAC 34, pp 345-360